

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Jean-Louis DERBIAS (à M. Florent MONEYRON)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)

Etaient absents :

M. Bruno BOSLOUP
Mme Bernadette RIOS
M. Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 / Représentés : 6 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance à compter de l'OJ n° 12 Mme Marie-France MARMY
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SPANC – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CD63 – CAMPAGNE DE DIAGNOSTICS 2022

SPANC – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CD63 – CAMPAGNE DE DIAGNOSTICS 2022

- VU les statuts de la CCEDA
- VU L'exploitation du service SPANC en régie directe depuis le 1er juillet 2015
- VU le règlement du service SPANC ;

Madame la Présidente explique qu'afin d'abonder au financement du service du SPANC pour l'année 2022 des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental 63 (CD 63).

Ainsi concernant la réalisation des contrôles de diagnostic et l'actualisation des diagnostics, le CD63 peut attribuer des subventions aux collectivités au titre de la ligne « Assainissement non collectif ».

La campagne de diagnostics se déroule actuellement sur la commune d'Orléat. Les missions du SPANC comprennent également la réalisation de contrôles des logements existants, à l'occasion des ventes et le contrôle d'installations neuves, à l'occasion des projets de constructions neuves ou de réhabilitation.

Une partie de ces missions peuvent être subventionnées par le conseil départemental.

Pour l'année 2022, la demande de subvention porte sur le nombre de contrôles et le plan de financements figurant dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement				redevances		subvention CD		
Charges de personnel		Contrôles	Nb de contrôles	prix unitaire	sous-total	%sub	subv unitaire	sous-total
Salaire	62 000 €	Diagnostics	450	100 €	45 000 €	20%	20 €	9 000 €
		Contrôle de bon fonctionnement	0	100 €	0 €	20%	20 €	- €
Charge à caractère général		Contrôle pour vente	60	120 €	7 200 €	20%	24 €	- €
Charges diverses	11 000 €	Contrôle de conception	50	100 €	5 000 €	0%	- €	- €
		Bonne exécution	50	100 €	5 000 €	0%	- €	- €
		Refus de contrôle*	9	200 €	1 800 €	0%	- €	- €
		Total	619		64 000 €			9 000 €
TOTAL DEPENSES	73 000 €	TOTAL RECETTES	73 000 €					

* le prix du refus de contrôle devrait évoluer au 1er janvier 2022

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928_25V2-DE
Reçu le 04/10/2021

CCEDA
CC 28/09/2021
(25)

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- D'approuver le plan de financement du service prévisionnel pour 2022
- D'autoriser la présidente à solliciter une subvention auprès du CD63 la plus élevée possible pour le financement des contrôles diagnostics et leur actualisation pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la demande de subvention au Conseil départemental pour la campagne diagnostic 2022 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.